

N°17 CIRCULAIRE INDUSTRIES TEXTILES - Le 11 juillet 2017

**Quand négociation salariale se termine par régression
des salaires.**

Le résultat de la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires de la Branche de l'Industrie du Textile 2017, s'est soldé par un refus de signature de la part de Force Ouvrière.

Après le traditionnel examen du rapport économique et social qui est un condensé d'indices provenant de sources diverses qui nous conforte dans ce que nous savons tous déjà, le résultat est que :

- Les effectifs sont en baisse de 4.5% sur un an.
- Le nombre de licenciements économique est proche de 600 sur l'année.
- Suite aux nouvelles classifications, 1/3 des effectifs de la branche est au niveau 2 et 1/3 au niveau 3, le reste étant réparti sur les autres niveaux.

Puis, sont venues les traditionnelles lamentations sur le sort du textile en France ainsi que l'augmentation des importations venues d'Asie alors que ce sont les entreprises Françaises qui, les premières, utilisent de la main d'œuvre bon marché pour plus de rentabilité en important et reconditionnant en France. Naturellement, aucune information sur les crédits d'impôts compétitivité recherche ou emploi dits « CICE ou CICR ».

A l'issue de cette parodie économique, Force Ouvrière a revendiqué une augmentation des salaires mini de la Branche de 2%, considérant que si cette revendication était entendue, ce serait déjà une avancée considérable.

La chambre patronale, sans même tenir compte de nos revendications, a proposé de manière quasi définitive une augmentation de tous les minis de 0.6% sauf pour les cadres où c'est une proposition de baisse de 200€ par niveau qui est proposée.

Force Ouvrière s'est indigné de cette provocation ; comment peut-on cautionner par une signature une baisse de salaires pour une catégorie de salariés alors que dans le même temps, l'augmentation de toutes les autres catégories n'est que de 0.6 et ne couvre même pas l'inflation !

Au final, après une réunion du conseil d'administration de l'UIT, les 0.6% ont été portés à 1%, mais la baisse des salaires mini des cadres est maintenue.

Voici donc la nouvelles grille des salaires mini de la branche applicable au 1^{er} avril 2017 signée par CFDT et...CGT. Excusez du peu...

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>



Barème des rémunérations mini mensuelles garanties au 1^{er} avril 2017

<i>Niveau 1</i>	1487€
<i>Niveau 2</i> . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	1490€ 1495€ 1 500€
<i>Niveau3</i> . Echelon 1: . Echelon 2: . Echelon 3:	1500€ 1505€ 1 515€
<i>Niveau4</i> . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3:	1 515€ 1 566€ 1636€
<i>Niveau5</i> . Echelon 1 : . Echelon 2 : . Echelon 3 :	1 636€ 1 697€ 1 818€
<i>Niveau 6</i> . Echelon 1 : . Echelon 2: . Echelon 3:	1818€ 1919€ 2074€
<i>Position I:</i> . Echelon 1 : . Echelon 2 :	2 020€ 2 323€
Position II :	2 828€
Position III :	3434€
Position IV :	4 040€

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>